

**Au Conseil Communal de Chavornay**

CK/sw-10.03.05

Chavornay, le 3 juin 2019

**Réponses et remarques de la Municipalité au rapport  
de la Commission de gestion 2018**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous remettre ci-après la réponse aux vœux nouveaux formulés par la Commission de gestion dans son rapport :

***Conseil communal***

Motion en cours

Nous constatons que le traitement de la motion du conseiller Marc Kunze, adoptée par notre législatif le 24 septembre 2015, est toujours en voie de traitement et nous le regrettons.

Vœu n° 1

- *La commission souhaite que l'on puisse traiter cette motion d'ici la fin de cette année.*

La Municipalité travaille avec un étudiant de l'HEIG-VD dans le cadre de son travail de bachelor afin de présenter un dossier complet qui intégrera l'équipement des toitures communales et la constitution d'une coopérative.

***Instruction publique – Parascolaire – Petite enfance***

Dicastère de M. Didier Lombardet

Vœu n° 1

- *La Commission invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que le réseau ASAICE soit reconnu par l'Etat dans les meilleurs délais.*
- *Elle souhaite que la gestion de l'UAPE soit confiée à un prestataire reconnu par le Canton de manière à pouvoir bénéficier des subventions prévues.*

La Municipalité prend acte des vœux de la Commission.

Vœu n° 2

- *La Commission propose la pose d'un panneau vers l'ancienne grande-salle avec plan du complexe scolaire.*

La Municipalité a prévu d'installer des panneaux de signalisation sur le site du Verneret.

## **Bâtiments communaux – Conciergerie – Locations – Energies renouvelables – Relations intervillageoises**

Dicastère de M. Eric Gorgerat

### Vœu n° 1

- *La Municipalité est invitée à mettre sur pied une politique d'information et à organiser des séances publiques relatives aux mesures possibles visant à réduire la consommation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.*

La Municipalité est favorable à l'organisation de séances d'information publique.

### Vœu n° 2

- *La Municipalité est invitée à réunir une délégation ayant mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied.*

La Municipalité ne manquera pas de faire part au Conseil communal d'une proposition allant dans le sens du vœu de la Commission de gestion.

## **Voirie – Eau – Epuration – Pompiers**

Dicastère de M. Pascal Desponds

### Vœu n° 1

- *La Commission de gestion encourage l'exécutif à former, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP.*

La Municipalité analysera l'opportunité de former un collaborateur et elle en tiendra compte dans le budget 2020 si nécessaire.

## **Contrôle des habitants – Sécurité publique – ORPC – Parcs et promenades**

Dicastère de M. Gérald Ottiger

### Vœu n° 1

- *La Commission souhaite la mise sur pied d'une séance publique d'information du concept Police-Population.*

La Municipalité organisera d'ici au 31.12.2019 une séance publique.

### Vœu n° 2

- *Un bilan, depuis l'introduction du concept Police-Population, devrait être établi et présenté au législatif.*

La Municipalité présentera le bilan du concept Police-Population.

## **Affaires sociales – Affaires culturelles – EJED – Séniors – Intégration des étrangers – Sociétés locales**

Dicastère de Mme Jovanka Favre

### Vœu n° 1

- *La Municipalité est invitée à trouver un local de rencontres pour les jeunes.*

Depuis plusieurs années, la Municipalité est attentive aux opportunités qui pourraient lui être données de trouver un local adapté.

### Vœu n° 2

- *La Municipalité est invitée à veiller à la collaboration et à la connaissance mutuelle entre l'EJED et les sociétés locales.*

La Municipalité veille constamment à la bonne collaboration entre les sociétés, les associations et les différents organes de la Commune.

## **Déchets – Forêts – Domaines – Relations intervillageoises**

Dicastère de Mme Laurence Marchand

### Vœu n° 1

- *La Commission demande à la Municipalité d'informer la population sur les mécanismes de financement de l'élimination des déchets.*

La Municipalité informera la population par le biais du Chavornay Infos.

### Vœu n° 2

- *La Commission demande que les tarifs d'amendes d'ordre relatives aux infractions liées aux déchets soient publiés dans le bulletin d'informations de la commune.*

La Municipalité a décidé de publier dans le Chavornay Infos les délits commis avec les tarifs des amendes d'ordre.

## **Travaux – Gaz – Electricité – Eclairage public - Télecabon**

Dicastère de M. Paolo Troilo

### Vœu n° 1

- *Après le remblaiement des fouilles, la réfection de la chaussée engendre fréquemment des différences de niveaux. La Commission demande que la Municipalité veille à ce que les conditions des permis de fouilles, lors des travaux en chaussée, soient respectées. Concrètement, cela signifie que l'entreprise doit procéder à la pose d'un tapis similaire à celui de la chaussée environnante.*

Au préalable, la Municipalité rappelle que les travaux de remise en état des fouilles sont conditionnés comme suit (non exhaustif).

- 1) Etape 1 : après la creuse, la fouille doit être remblayée et un enrobé bitumeux provisoire posé à niveau de la chaussée existante.

- 2) → Cette étape se déroule, dans une large mesure, conformément aux conditions du permis.
- 3) Étape 2 : Après une année (ou avant si nécessaire), le propriétaire procède, à ses frais, au rabotage de la couche provisoire pour la pose du tapis définitif.  
→ Malheureusement, il est constaté que cette étape est rarement exécutée par le permissionnaire.

Une procédure de suivi et de contrôle est en cours d'organisation.

La Municipalité